

Revue annuelle du système de Madrid 2020 – Résumé

Enregistrement international des marques



Ce résumé met en évidence les grandes tendances relatives à l'utilisation du système de Madrid administré par l'OMPI. Pour accéder aux statistiques complètes, veuillez consulter la Revue annuelle du système de Madrid 2020, disponible en anglais à l'adresse www.wipo.int/ipstats

Principaux chiffres pour 2019

66 400 (+5,7%)

Demandes internationales selon le système de Madrid¹

433 295 (+3,2%)

Désignations dans les demandes internationales

64 118 (+6,7%)

Enregistrements internationaux selon le système de Madrid

57 041 (+3,3%)

Désignations postérieures dans les enregistrements internationaux

29 262 (-8%)

Renouvellement d'enregistrements internationaux

741 619 (+4,6%)

Enregistrements internationaux actifs (en vigueur)

6 208 277 (+3,3%)

Désignations dans les enregistrements internationaux actifs

106 (+3 membres)

Parties contractantes (membres du système de Madrid)

122 (+3 pays)

Pays couverts

¹ En raison du délai de transmission des demandes des offices d'origine au Bureau international de l'OMPI, le nombre total de demandes selon le système de Madrid est une estimation.

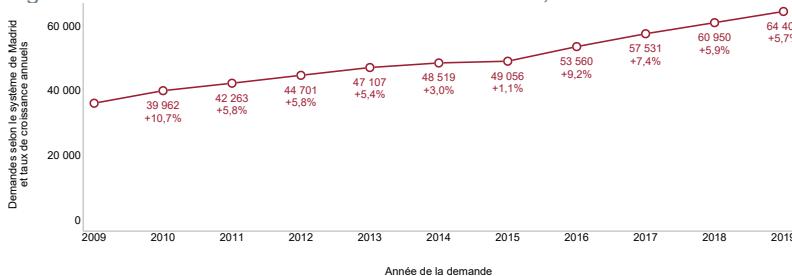
Statistiques concernant les demandes internationales selon le système de Madrid

En 2019, le nombre de demandes d'enregistrement international de marques déposées dans le cadre du système de Madrid a atteint 64 000, marquant une dixième année de croissance ininterrompue

Les déposants ont déposé un nombre estimé à 64 400 demandes de marques internationales dans le cadre du système de Madrid administré par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) (figure 1). Cette augmentation de près de 3500 demandes par rapport à l'année précédente représente une hausse de 5,7% qui vient marquer une dixième année d'expansion ininterrompue. Cette augmentation tient principalement à la forte croissance du nombre de demandes en provenance des États-Unis d'Amérique. L'augmentation du nombre de demandes déposées par les déposants établis aux États-Unis d'Amérique représentait à elle seule un tiers (37 points de pourcentage) de la croissance totale du nombre de demandes selon le système de Madrid déposées dans le monde entier. Les augmentations du nombre de demandes selon le système de Madrid en provenance de la Suisse (+344) et de la Turquie (+543) ont également fortement contribué à la croissance globale, à raison de 10 et 16 points de pourcentage chacune.

Les propriétaires de marques ont déposé quelque 64 400 demandes en vertu du système de Madrid en 2019, soit 3500 de plus que l'année précédente, ce qui représente une croissance de 5,7% et marque une décennie d'expansion du système.

Figure 1 – Évolution des demandes internationales, 2009–2019



Note: les données de 2019 sont des estimations de l'OMPI.

Source: base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

L'élargissement de la couverture mondiale du système de Madrid se poursuit et le système accueille désormais de nouveaux membres : le Brésil, le Canada et la Malaisie

Le Brésil, le Canada et la Malaisie ont adhéré au système de Madrid en 2019, portant le nombre total de membres à 106 au 31 décembre 2019. L'adhésion de la Malaisie a porté à 32 le nombre de pays asiatiques couverts par le système. En outre, les nouveaux membres que sont le Brésil et le Canada représentent un élargissement important du système tant pour l'Amérique latine et les Caraïbes que pour l'Amérique du Nord. Leur adhésion facilite désormais l'utilisation du système de Madrid par les propriétaires de marques établis dans ces deux pays, ainsi que par les propriétaires de l'étranger qui peuvent désormais élargir la protection pour leurs marques à ces deux nouveaux pays membres du système de Madrid par l'intermédiaire d'enregistrements internationaux. Avec ces trois adhésions, le système de Madrid offre désormais aux propriétaires de marques la possibilité d'obtenir la protection de leurs produits et services de marque dans une zone comprenant un total de 122 pays. Pris ensemble, les membres du système de Madrid représentent 63% de tous les pays du monde, qui abritent environ 80% de la population mondiale et réalisent près de 87% du PIB mondial, ces proportions étant susceptibles d'augmenter à mesure que le nombre de membres continue de croître².

Quelle était l'origine des principaux utilisateurs du système de Madrid en 2019 ?

Enregistrant une croissance à deux chiffres pour la deuxième année consécutive, les déposants des États-Unis d'Amérique ont continué de figurer en tête des provenances avec le plus grand nombre de demandes internationales déposées par l'intermédiaire du système de Madrid. Les quelque 10 087 demandes selon le système de Madrid déposées par des déposants des États-Unis d'Amérique sont à l'origine d'une forte croissance annuelle de 14,3% en 2019 (figure 2). Venaient ensuite les demandes de l'Allemagne (7 700), de la Chine (6 339), de la France (4 437) et de la Suisse (3 729). Comme indiqué précédemment, en 2019, les déposants établis aux États-Unis d'Amérique ont déposé 1 261 demandes en vertu du système de Madrid de plus qu'en 2018. À titre de comparaison,

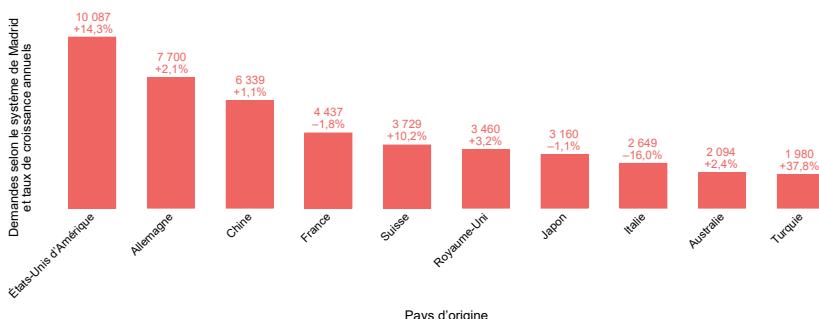
² Les données complètes de la Banque mondiale relatives à la population et au PIB ne sont disponibles que jusqu'en 2018.

les déposants établis en Allemagne ont déposé seulement 156 demandes de plus que l'année précédente et pour la Chine, cette augmentation était de 71. Quant aux déposants établis en France, ils ont déposé 83 demandes de moins que l'année précédente.

Pris ensemble, les 10 principaux pays d'origine des demandes selon le système de Madrid ont représenté 71% des demandes déposées en 2019, une proportion qui est restée quasiment inchangée depuis plus d'une décennie. Les neuf premiers pays d'origine et leur classement en 2019 sont les mêmes que l'année précédente. Cependant, la Turquie, suite à sa forte croissance, est passée de la 11^e place parmi les principaux pays d'origine en 2018 à la 10^e place en 2019, devant la Fédération de Russie. En 2019, les déposants établis dans les pays membres du système de Madrid situés sur le continent européen ont continué de déposer la majorité des demandes internationales (54,4%), ce qui représente toutefois environ 21 points de pourcentage de moins que leur part combinée 10 ans plus tôt, en 2009 (figure 3). Alors qu'en 2019, plus de la moitié des demandes selon le système de Madrid provenaient d'Europe, près d'un quart (24%) provenaient d'Asie, soit quasiment le double de ce que ces demandes représentaient 10 ans auparavant (12,2%).

Avec une croissance annuelle de 14,3%, les déposants des États-Unis d'Amérique ont consolidé leur première place en 2019, en déposant presque 2 400 demandes en vertu du système de Madrid de plus que l'Allemagne, deuxième du classement par pays d'origine.

Figure 2 – Demandes internationales pour les 10 principaux pays d'origine en 2019

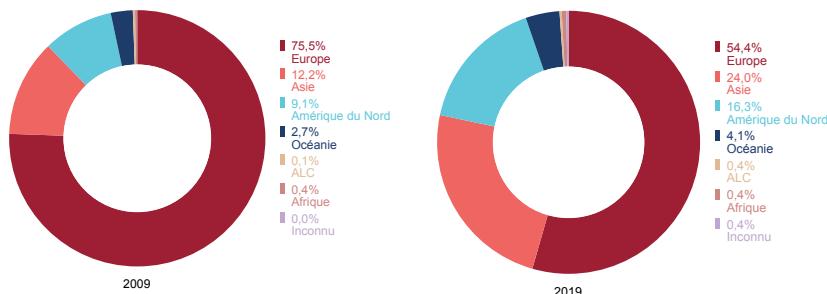


Note: les données de 2019 sont des estimations de l'OMPI.

Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

Les déposants des pays d'Asie ont déposé près du quart (24%) des demandes selon le système de Madrid en 2019, contre un peu plus de 12% 10 ans plus tôt.

Figure 3 – Demandes internationales par région, 2009 et 2019



Note: ALC désigne la région Amérique latine et Caraïbes.

Source: base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

Outre la croissance notable enregistrée par les États-Unis d'Amérique, parmi les 20 premiers pays d'origine, la Fédération de Russie (+15,6%), la Nouvelle-Zélande (+16,7%), Singapour (+11,5%), la Suisse (+10,2%) et la Turquie (+37,8%) ont également enregistré une forte croissance d'une année sur l'autre de plus de 10%. En revanche, plusieurs pays d'origine ont vu leurs demandes accuser un recul de plus de 1%, notamment l'Autriche (-1%), le Danemark (-4,6%), la France (-1,8%) et le Japon (-1,1%). Parmi les 20 principaux pays d'origine des demandes selon le système de Madrid, l'Italie a enregistré la plus forte baisse, à savoir -16%, entre 2018 et 2019.

La Chine, la Fédération de Russie (1712) et la Turquie (1980) sont trois pays à revenu intermédiaire figurant parmi les 20 premiers pays d'origine.

Non seulement les déposants des États-Unis d'Amérique ont déposé le plus grand nombre de demandes en vertu du système de Madrid en 2019, mais ils ont également fait le plus grand nombre de désignations (69 619) dans leurs demandes afin d'étendre la portée géographique de la protection de leurs marques. En dépit d'une baisse de 21,9%, les déposants de la Chine, qui occupe la troisième place en termes d'origine des demandes déposées, ont effectué un nombre bien plus élevé de désignations (58 866) dans leurs demandes que les déposants de l'Allemagne (43 418) et ont pris la deuxième place en termes de désignations effectuées. Le nombre plus élevé de désignations chinoises dans les demandes selon le système de Madrid peut s'expliquer par le fait que les

déposants établis en Chine ont désigné, en moyenne, environ 11 membres du système de Madrid dans chaque demande déposée en 2019. Cela représente près du double de la moyenne de six désignations faites par les déposants de l'Allemagne. Toutes origines confondues, le nombre moyen de désignations faites dans les demandes selon le système de Madrid s'élève à près de sept.

Surpassant la France et la Suisse, le Royaume-Uni, avec une croissance annuelle exceptionnellement élevée de 42,6%, est passé de la sixième place en termes de désignations en 2018 à la quatrième place en 2019. Les désignations faites par le Royaume-Uni ont enregistré une tendance à la hausse ces dernières années liée à la perspective du Brexit, en partie, probablement, en raison de l'incertitude que ressentent certains déposants établis au Royaume-Uni quant à savoir s'ils pourront, à l'avenir, utiliser l'Organisation de la propriété intellectuelle de l'Union européenne pour élargir la protection de leurs marques aux États membres de l'Union européenne.

Un déposant de Chine et un déposant de l'Inde figurent parmi les cinq principaux déposants du système de Madrid en 2019

Avec 189 demandes d'enregistrement selon le système de Madrid, l'entreprise française de cosmétiques et de produits de soin, L'Oréal, arrive en tête des déposants en 2019, suivie par l'entreprise pharmaceutique suisse Novartis AG (135), la société chinoise Huawei Technologies (131) et la société indienne de recherche et de conseil NirSan Connect (124). C'est la première fois que des déposants établis dans des pays d'Asie à revenu intermédiaire figurent parmi les cinq principaux déposants, qui, avant 2019, comptaient principalement des sociétés européennes.

Onze des 20 principaux déposants en 2019 étaient des entreprises situées en Europe, soit deux de moins qu'en 2018. Six étaient situées en Asie, contre quatre l'année précédente, et deux en Amérique du Nord, à savoir les sociétés technologiques Apple et Microsoft. Si l'on prend en considération les 100 principaux déposants, il apparaît que 64% provenaient d'Europe, 18% de l'Amérique du Nord, plus précisément des États-Unis d'Amérique, et 15% d'Asie. Pris ensemble, ces 100 principaux déposants représentaient près de 4100 demandes, ce qui continue à ne représenter que 6% des demandes déposées en vertu du système de Madrid en 2019. Cette faible part détenue par les utilisateurs les plus actifs montre combien l'utilisation du système de Madrid est répartie entre de nombreux déposants.

Des entreprises situées dans près d'une trentaine de pays – notamment la Bosnie-Herzégovine, le Kazakhstan, la Fédération de Russie, la Nouvelle-Zélande et la Turquie, pour n'en citer que quelques-uns – ont déposé au moins 19 demandes en vertu du système de Madrid en 2019 et se classent parmi les 100 principaux déposants du système de Madrid. Dans cette liste des principaux déposants, la plupart des entreprises étaient situées en Allemagne (24); venaient ensuite les déposants des États-Unis d'Amérique (20), de la Suisse (12), de la France (9), du Japon (5) et de la République de Corée (4).

Quels sont les produits et services qui ont le plus bénéficié de la protection en tant que marques?

Les statistiques relatives à la classification de Nice permettent de classer les types de produits et de services les plus souvent indiqués dans les demandes d'enregistrement international de marques. Depuis 1985, la classe la plus souvent indiquée parmi un total de 45 est la classe 9 qui concerne des produits tels que le matériel et les logiciels informatiques, et d'autres appareils électriques ou électroniques à caractère scientifique. En 2019, elle représentait à elle seule un dixième (10,2%) de toutes les classes indiquées dans les demandes déposées. Les autres classes le plus souvent mentionnées étaient les suivantes : la classe 35 (8,3% du total), qui comprend les services tels que les travaux de bureau, la publicité et la gestion des affaires commerciales; la classe 42 (6,8%), qui comprend les services fournis, par exemple, par les ingénieurs dans les domaines scientifique, industriel ou technologique et les spécialistes dans le domaine informatique; la classe 41 (5%), qui comprend essentiellement les services dans les domaines de l'éducation, de la formation, du divertissement, des activités sportives et culturelles; la classe 5 (4,5%), qui comprend les produits pharmaceutiques et autres produits à usage médical et la classe 25 (4,3%), qui comprend les vêtements. Trois des quatre classes les plus souvent indiquées sont des classes de services. Parmi les 10 principales classes, la classe 5 (+12,5%) et la classe 41 (+9,7%) ont été les deux classes qui ont connu la plus forte croissance annuelle.

Plus d'un tiers des demandes internationales concernent des marques utilisées dans le secteur des services

Les 34 premières des 45 classes de la classification de Nice concernent des produits, tandis que les 11 autres classes couvrent des services. Pour la deuxième année consécutive, plus d'un tiers (34,6%) des classes indiquées dans les

demandes selon le système de Madrid en 2019 étaient des classes de services. Cela représente une augmentation de 6,5 points de pourcentage de plus que la part combinée de 28,1% enregistrée en 2005 et traduit la croissance générale de l'industrie mondiale des services. Toutefois, la part des classes de produits et celle des classes de services sont différentes selon les pays d'origine. Par exemple, parmi les pays d'origine sélectionnés présentés dans le tableau A27, la Croatie (41,6%) et la Suisse (42,3%) affichaient les parts les plus élevées de classes de services dans les demandes en 2019, dépassant dans chaque cas 40% de toutes les classes indiquées dans les demandes selon le système de Madrid provenant de ces pays. Venaient ensuite le Royaume-Uni (39,5%), les États-Unis d'Amérique (38,7%) et la France (38,2%), qui ont également des secteurs de services très développés. Inversement, les pays d'Asie comme la Chine (20%) et le Japon (25,9%) avaient la part de classe de services la plus faible. Tandis que la majorité des pays d'origine affichaient une augmentation de leur part de classes de services en 2019 par rapport à 10 ans auparavant, plusieurs enregistraient une baisse, comme Chypre (-24,4 points de pourcentage) et la Fédération de Russie (-6,8).

Le secteur de la recherche et de la technologie continue de représenter la part la plus importante des demandes de protection de marques selon le système de Madrid

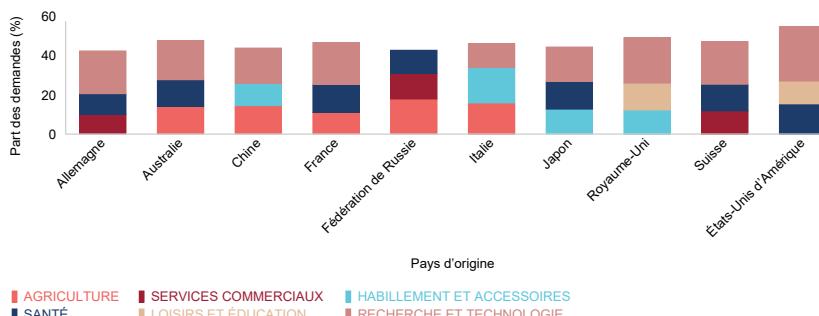
À des fins statistiques, les 45 classes de la classification de Nice peuvent être regroupées en 10 secteurs d'activité. Le secteur de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication (recherche et technologie) qui comprend notamment les classes 9 et 42 de la classification de Nice, les plus souvent indiquées, a continué de représenter la plus grande part (20,6%) de l'ensemble des classes indiquées dans les demandes déposées selon le système de Madrid en 2019. Il était suivi du secteur des produits pharmaceutiques, de la santé et des cosmétiques (santé), du secteur des produits et services agricoles (agriculture) et du secteur des textiles, vêtements et des accessoires (vêtements et accessoires), représentant chacun entre 10,9% et 12,7% de toutes les classes indiquées dans les demandes internationales. Comme pour les années précédentes, les secteurs des produits chimiques (3,2%) et des transports et de la logistique (6,4%) sont restés ceux pour lesquels l'activité de dépôt a été la plus faible.

Les trois principaux secteurs dans lesquels des demandes sont déposées selon le système de Madrid varient selon les pays d'origine. Le secteur de la

recherche et de la technologie est l'un des trois principaux secteurs d'activité pour neuf des 10 principaux pays d'origine, à l'exception de la Fédération de Russie (figure 4). Pour huit de ces pays d'origine, il s'agit du principal secteur d'activité. En revanche, le secteur des vêtements et des accessoires est le principal secteur d'activité pour les déposants de l'Italie et, pour ceux de la Fédération de Russie, il s'agit du secteur de l'agriculture. La santé figure parmi les trois principaux secteurs d'activité pour sept principaux pays d'origine. L'Allemagne, la Fédération de Russie et la Suisse comptaient les services commerciaux comme l'un de leurs trois principaux secteurs d'activité. Le secteur des loisirs et celui de l'éducation, quant à eux, ne figurent parmi les trois principaux secteurs d'activité que pour le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique.

Le secteur de la recherche et de la technologie figure parmi les principaux secteurs d'activité des demandes selon le système de Madrid pour neuf des 10 principaux pays d'origine. Pour sept des principaux pays d'origine, l'un des trois principaux secteurs d'activité est la santé et pour cinq d'entre eux, il s'agit de l'agriculture.

Figure 4 – Demandes internationales selon les trois principaux secteurs d'activité pour les 10 principales origines en 2019



Source: base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

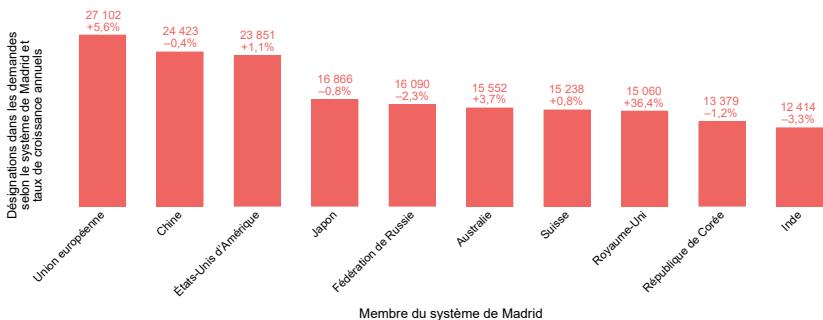
Dans quels pays étrangers les déposants selon le système de Madrid cherchent-ils à faire protéger leurs marques?

Pour la troisième année consécutive, l'Union européenne (27 102) a reçu le plus grand nombre de désignations dans les demandes selon le système de Madrid en 2019, suivie par la Chine (24 423) et les États-Unis d'Amérique (23 851) (figure 5).

Cela signifie que les déposants de demandes selon le système de Madrid ont cherché à étendre la protection de leurs marques à l'ensemble des 28 pays membres de l'Union européenne plus que dans tout autre pays membre du système de Madrid. À l'instar de la Chine, neuf des 20 premiers membres désignés du système de Madrid étaient des pays à revenu intermédiaire, notamment la Fédération de Russie (16 090), l'Inde (12 414), le Mexique (10 715) et la Turquie (8 996). Parmi les principales destinations pour les enregistrements internationaux de marques par l'intermédiaire du système de Madrid, le Royaume-Uni a connu la plus forte croissance annuelle, soit 36,4%, presque 9 points de pourcentage de plus que sa croissance en 2018, et ce, pendant la période précédant le Brexit.

L'Union européenne, la Chine et les États-Unis d'Amérique ont été les membres du système de Madrid les plus désignés, faisant chacun l'objet d'un nombre similaire de désignations par les propriétaires de marques étrangers souhaitant étendre la protection de leurs marques à ces trois marchés en 2019.

Figure 5 – Désignations dans les demandes internationales pour les 10 principaux membres désignés du système de Madrid en 2019



Source: base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

Pour la quatrième année consécutive, les 20 principaux membres désignés du système de Madrid, pris ensemble, ont reçu 62% de l'ensemble des désignations effectuées dans les demandes internationales déposées en 2019. Outre le Royaume-Uni, les principaux membres désignés du système de Madrid, à savoir l'Indonésie (+20,3%) et la Thaïlande (+13,2%), ont également enregistré des croissances annuelles à deux chiffres des désignations reçues. En revanche, huit des 20 principaux membres du système de Madrid ont fait l'objet de moins de désignations dans les demandes internationales en 2019 qu'en 2018, l'Inde (-3,3%) et la Turquie (-3,2%) enregistrant les plus fortes baisses.

Statistiques concernant les enregistrements internationaux selon le système de Madrid, les renouvellements et les enregistrements actifs

Plus de 64 000 enregistrements internationaux du système de Madrid délivrés à des propriétaires de marques dans le monde en 2019

En 2019, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a comptabilisé le nombre record de 64 118 enregistrements selon le système de Madrid, soit deux fois le nombre délivré au début des années 2000 (figure 6). La tendance à long terme des enregistrements selon le système de Madrid est similaire à celle des demandes; toutefois, l'évolution du nombre d'enregistrements d'une année à l'autre peut être plus marquée que pour les demandes. Le nombre d'enregistrements peut varier considérablement d'une année à l'autre en raison de plusieurs facteurs, comme le temps de traitement des demandes par les offices d'origine avant leur transmission au Bureau international de l'OMPI ou le temps de traitement nécessaire au niveau du Bureau international, qui tient compte de la procédure de notification des irrégularités et des délais accordés aux déposants et aux offices pour y remédier.

En 2019, 64 118 enregistrements selon le système de Madrid ont été délivrés au total aux propriétaires de marques, soit une augmentation de 6,7% au regard de l'année précédente.

Figure 6 – Évolution des enregistrements internationaux, 2009–2019



Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

Comment la tendance relative aux désignations postérieures a-t-elle évolué dans le temps?

Grâce en partie aux adhésions au système de Madrid et au fait que les titulaires sont incités à étendre la protection aux territoires de ces nouveaux membres en plus des territoires des membres plus anciens, le nombre de désignations postérieures a augmenté, passant de près de 36 000 en 2009 à 57 041 en 2019. Les désignations postérieures sont des demandes faites par les titulaires de marques qui souhaitaient étendre la protection de leurs enregistrements du système de Madrid existants à de nouveaux marchés. En 2019, le nombre de désignations postérieures dans des enregistrements du système de Madrid a augmenté de 3,3% par rapport à 2018, marquant la troisième année consécutive de croissance depuis la baisse observée en 2015 et 2016. Si la plupart des demandes de désignations postérieures sont déposées directement par les titulaires auprès du Bureau international, il peut y avoir des variations importantes, d'une année sur l'autre, du nombre de demandes soumises par l'intermédiaire des offices des membres du système de Madrid, pour les mêmes raisons que celles évoquées pour l'évolution du nombre d'enregistrements internationaux. Le nombre de désignations postérieures a progressivement augmenté d'année en année entre 2005 et 2007. Cependant, en 2009, au plus fort de la crise financière mondiale, le nombre de désignations postérieures a diminué de 18,8%, une diminution du même ordre que la baisse de 20,3% du nombre de désignations initiales.

Dans quelle mesure les titulaires d'enregistrements de marques ont-ils eu recours aux désignations postérieures pour étendre la protection de leurs marques à d'autres marchés d'exportation en 2019?

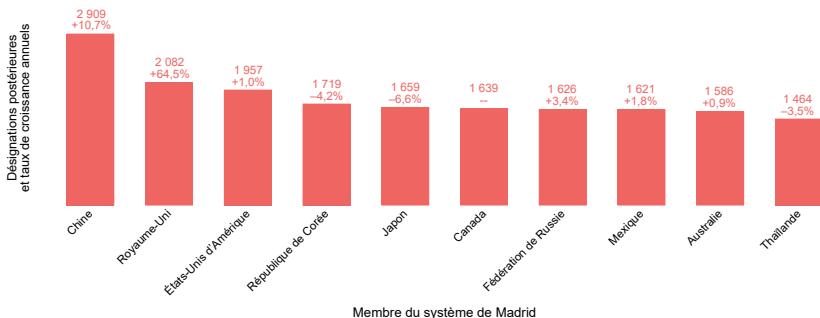
En 2019, la Chine (2909) a fait l'objet du plus grand nombre de désignations postérieures et elle est le pays le plus désigné chaque année depuis 2004 (figure 7). Avec un taux de croissance exceptionnel de 64,5%, le Royaume-Uni (2082), en tant que pays de destination pour la protection par les marques, est passé de la place de 12^e membre du système de Madrid ayant fait l'objet du plus grand nombre de désignations postérieures en 2018 à la deuxième place en 2019. Cette évolution est probablement due à la volonté de nombreux titulaires d'enregistrements du système de Madrid d'assurer la protection de leurs marques au Royaume-Uni après le Brexit.

En 2019, les États-Unis d'Amérique (1957), la République de Corée (1719) et le Japon (1659) sont arrivés derrière la Chine et le Royaume-Uni au classement des principaux pays où les titulaires d'enregistrements du système de Madrid souhaitaient étendre la protection de leurs marques. Le Canada (1639), qui n'a adhéré au système de Madrid qu'en juin 2019, se classe déjà sixième membre faisant l'objet du nombre le plus élevé de désignations postérieures à la fin de cette même année. Les 20 principaux pays membres désignés du système de Madrid ont reçu un peu plus de la moitié (53%) de toutes les désignations postérieures en 2019. Douze de ces pays ont reçu davantage de désignations postérieures en 2019 qu'en 2018. À l'instar du Royaume-Uni, la Chine (+10,7%), l'Inde (+16,6%) et les Philippines (+18,4%) ont enregistré une forte augmentation du nombre de désignations postérieures reçues en 2019.

Sur les 15 principaux membres désignés du système de Madrid, l'Australie, la Chine, la Fédération de Russie, le Japon, le Mexique et la République de Corée ont tous reçu leur plus grand nombre de désignations postérieures en 2019 de la part de titulaires d'enregistrements de marques établis en France, en Allemagne et aux États-Unis d'Amérique. Le Japon, pour sa part, figure parmi les trois principales origines des désignations postérieures reçues pour ses voisins asiatiques que sont l'Indonésie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam. La Suisse, quant à elle, figure parmi les trois principales origines pour le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique.

Depuis 2004, c'est la Chine qui fait l'objet chaque année du plus grand nombre de désignations postérieures, tandis que le Royaume-Uni est passé de la 12^e place en 2018 à la deuxième place en 2019, très probablement en raison de la volonté de nombreux titulaires d'enregistrements du système de Madrid d'assurer une protection de leurs marques au Royaume-Uni après le Brexit.

Figure 7 – Désignations postérieures dans les enregistrements internationaux pour les 10 membres du système de Madrid les plus fréquemment désignés en 2019



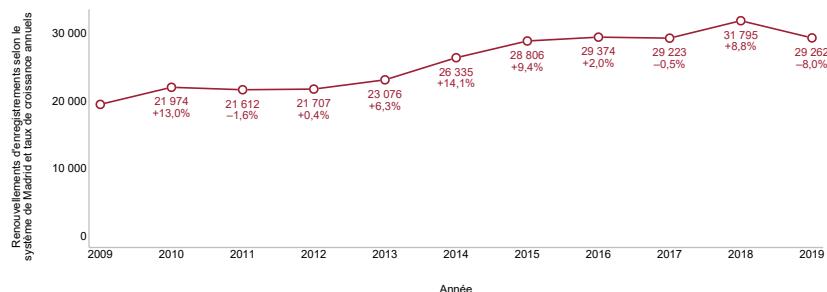
Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

Renouvellement de près de 30 000 enregistrements internationaux en 2019

Les titulaires d'enregistrement du système de Madrid ont procédé à 29 262 renouvellements en 2019, ce qui représente une baisse de 8% par rapport à l'année précédente. Le nombre de renouvellements sur une année donnée dépend à la fois du nombre d'enregistrements et du nombre de renouvellements inscrits 10 ans plus tôt. Par conséquent, la tendance observée dans la figure 8 n'illustre que partiellement l'évolution des enregistrements, avec un décalage de 10 ans. La baisse enregistrée en 2019 était tout à fait prévisible, compte tenu du faible nombre d'enregistrements selon le système de Madrid effectués au plus fort de la crise financière en 2009 et devant être renouvelés 10 ans plus tard.

En 2019, les renouvellements selon le système de Madrid ont diminué de 8% et s'élèvent à 29 262, soit la troisième baisse annuelle seulement enregistrée au cours des 10 dernières années.

Figure 8 – Évolution des renouvellements d'enregistrements internationaux, 2009–2019



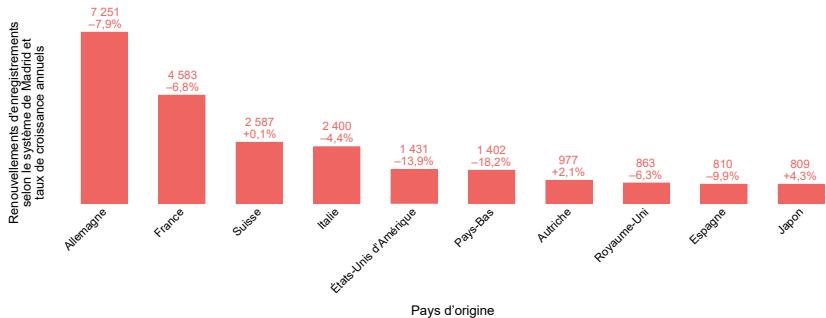
Source: base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

Les titulaires d'enregistrements établis en Allemagne, en France, en Suisse et en Italie ont demandé le nombre le plus élevé de renouvellements en 2019

Les titulaires établis en Allemagne (7251), en France (4583), en Suisse (2587) et en Italie (2400) ont enregistré le nombre le plus élevé de renouvellements selon le système de Madrid en 2019 (figure 9). Cela traduit leur adhésion de longue date au système de Madrid. Ensemble, ces quatre origines ont représenté plus de la moitié (57%) des renouvellements comptabilisés en 2019, et les titulaires d'enregistrements établis dans ces pays ont tendance à accumuler d'importants stocks d'enregistrements internationaux à travers les décennies.

Quatre pays européens – l'Allemagne, la France, l'Italie et la Suisse – ont représenté près de 57% des renouvellements comptabilisés en 2019, ce qui témoigne de leur adhésion de longue date au système de Madrid et de leurs vastes stocks d'enregistrements internationaux existants devant être renouvelés.

Figure 9 – Renouvellements d'enregistrements internationaux pour les 10 principales origines en 2019



Source: base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

Environ la moitié (49%) des enregistrements internationaux inscrits depuis la création du système de Madrid en 1891 sont encore actifs

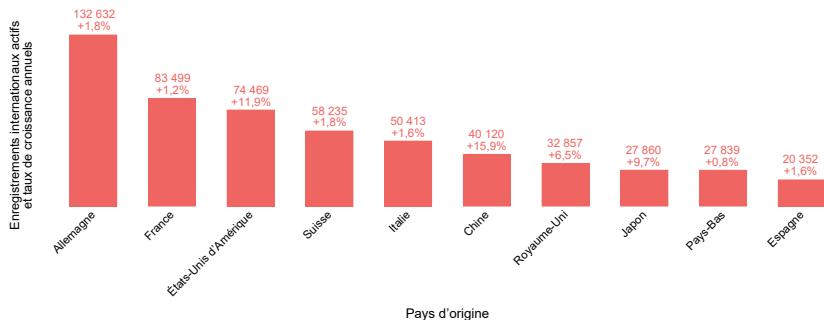
Près de la moitié (741 619) des 1,5 million d'enregistrements internationaux inscrits depuis la création du système de Madrid demeuraient actifs – c'est-à-dire qu'ils étaient toujours en vigueur – en 2019. S'élevant à quelque 463 400 en 2005, le nombre d'enregistrements actifs selon le système de Madrid a augmenté d'environ 2 à 5% chaque année depuis lors. En 2019, le nombre total d'enregistrements actifs a augmenté de 4,6%.

Pris ensemble, les titulaires situés dans 20 pays possèdent près de 90% des enregistrements actifs du système de Madrid

Les titulaires d'enregistrements selon le système de Madrid domiciliés en Allemagne détenaient 132 632 enregistrements actifs en 2019; ils étaient suivis des titulaires établis en France (83 499) et aux États-Unis d'Amérique (74 469) (figure 10). Pris ensemble, les titulaires des 20 principaux pays d'origine possédaient près de 90% de l'ensemble des enregistrements internationaux actifs en 2019. Parmi les 20 principaux pays d'origine, les titulaires établis en Chine (+15,9%), aux États-Unis d'Amérique (+11,9%), au Japon (+9,7%) et en République de Corée (+16,1%) étaient ceux dont le stock d'enregistrements actifs selon le système de Madrid avait le plus augmenté entre 2018 et 2019.

En 2019, les enregistrements actifs selon le système de Madrid détenus par les titulaires établis en Allemagne représentaient plus de 1,5 fois ceux détenus par les titulaires établis en France, deuxième de ce classement par origine.

Figure 10 – Enregistrements internationaux actifs concernant les 10 principales origines en 2019



Source: base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

Statistiques concernant l'administration, les recettes et les taxes

***Près de 80% des demandes internationales selon
le système de Madrid en 2019 ont été transmises
au Bureau international par voie électronique***

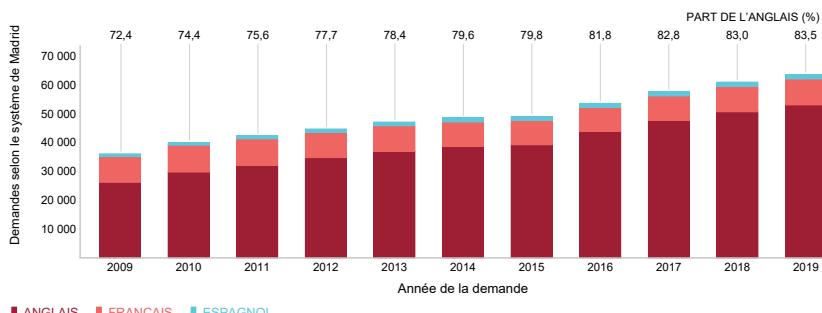
La transmission électronique a été introduite en 1998 et, à la fin de cette même année, sa part dans le nombre total de transmissions au Bureau international de l'OMPI n'était que de 0,2%. Depuis lors, la part des demandes reçues par voie électronique par le Bureau international a considérablement augmenté. En 2019, près de 80% des demandes internationales ont été transmises par voie électronique, contre seulement 36,7% 10 ans auparavant.

***Quatre demandes internationales sur cinq sont
déposées auprès du Bureau international en anglais***

En 2019, 83,5% des demandes selon le système de Madrid ont été déposées en anglais, 14,1% en français et 2,4% en espagnol (figure 11). Chaque année depuis 2014, environ quatre demandes sur cinq sont déposées en anglais. La faible proportion de demandes déposées en espagnol depuis l'introduction de cette langue en 2004 est due au fait que quatre pays hispanophones seulement sont membres du système de Madrid à ce jour (la Colombie, Cuba, l'Espagne et le Mexique), l'Espagne étant le seul pays à figurer parmi les 20 principales origines des demandes internationales.

Chaque année depuis 2014, environ quatre demandes sur cinq ont été déposées en anglais.

Figure11 – Évolution des demandes par langue de dépôt, 2009–2019



Source: base de données statistiques de l'OMPI, mars 2020.

Environ 60% des demandes selon le système de Madrid reçues par le Bureau international en 2019 satisfaisaient à toutes les conditions de forme

Le Bureau international considère comme irrégulières les demandes internationales qui ne satisfont pas à toutes les conditions de forme, y compris le classement des produits et services conformément à la classification internationale de Nice. Le Bureau international en informe alors à la fois l'office de propriété intellectuelle du membre désigné du système de Madrid et le déposant. La correction des irrégularités incombe à l'office de propriété intellectuelle d'origine ou au déposant, selon la nature de l'irrégularité. En 2019, 58,6% des demandes selon le système de Madrid satisfaisaient à toutes les conditions de forme. Toutefois, 41,4% contenaient des irrégularités, qui concernaient pour une grande partie le classement. Depuis 2010, la part des irrégularités dans les demandes internationales déposées a dépassé 30% chaque année.

Les titulaires d'enregistrements selon le système de Madrid soumettent plus de 80% de leurs désignations postérieures directement à l'OMPI

Les titulaires d'un enregistrement selon le système de Madrid peuvent demander la désignation postérieure de membres du système de Madrid par l'intermédiaire de leur office respectif ou directement auprès du Bureau international. Ces dernières années, notamment en 2019, les titulaires ont déposé une grande majorité de demandes de désignation postérieure directement auprès du Bureau international sans passer par leur office. La proportion de demandes déposées par des titulaires qui choisissent cette voie a augmenté, passant de quelque 13% en 2005 à 81,5% du total en 2019.

Le nombre de changements de titulaires d'enregistrements internationaux reste relativement faible

Un enregistrement international peut changer de titulaire suite à la cession d'une marque, à la fusion d'une ou de plusieurs entreprises, à une décision de justice ou pour d'autres raisons. La modification est subordonnée à l'inscription du nouveau propriétaire comme nouveau titulaire de l'enregistrement dans le registre international et à la satisfaction par le nouveau titulaire des conditions requises pour la détention d'un enregistrement international. Il s'agit notamment d'être ressortissant d'un membre du système de Madrid, d'être domicilié sur le territoire d'un membre du système de Madrid ou d'avoir un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux dans le pays ou la région d'un membre du système de Madrid.

En 2019, le Bureau international a enregistré environ 17 800 changements de titulaire d'enregistrements internationaux, soit environ 320 de plus qu'en 2018. La part des changements de titulaires enregistrés au cours d'une année par rapport au nombre total d'enregistrements actifs au cours de la même année est faible et elle est restée relativement stable au fil du temps. Seuls 2,4% des enregistrements actifs ont changé de titulaire en 2019.



Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél.: +41 22 338 91 11

Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs de
l'OMPI sont disponibles à l'adresse
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices

© OMPI, 2020



Attribution
3.0 Organisations
Intergouvernementales
(CC BY 3.0 IGO)

La licence CC ne s'applique pas au contenu
de la présente publication qui n'appartient pas
à l'OMPI.

Photo: Getty Images / syolacan

Référence OMPI n° 940/20/ExSum/F